



Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai, à 20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de SAINT LAURENT DE CONDEL, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Paul CHANDELIER**.

Étaient présents : M. SIMON Daniel, M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, Mme HAMON-ENOUF Odile, M. BRETEAU Jean-Claude, M. CHESNEAU Franck, M. FRANÇOIS Bruno, Mme LÉBOULANGER Christine, M. LAUNAY Gérard, Mme TASTÉYRE Delphine, M. PERRIN Renny, M. VANDERMERSCH Paul, M. BAR Michel, M. LEBAS Didier, M. HAVAS Roger, Mme SERRURIER Laurence, Mme DANLOS Marie-Christine, M. PITEL Gilles, M. LANGEAIS Serge, Mme LOISON Bernadette, M. DE COL Gilles, M. HOUDAN Jean-Paul, M. BESNARD François, M. BUNEL Gilles, M. PARIS Jean-Luc, Mme BERNARD Chantal, M. CHANDELIER Paul, M. COLLIN Jacques, Mme HEBERT France, M. LAGALLE Philippe, M. LAUNAY Didier, M. LECLERC Jean-Claude, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. TENCÉ Roger, M. ANNE Guy, Mme BRIÈRE Estelle, M. VERMEULEN Jean-Pierre, M. CORBIÈRE Louis, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, Mme LELAIDIER Claudine, M. CROTEAU Régis, M. FURON Jean-Marc, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean, Mme GOUBERT Nicole.

Étaient absents excusés : Mme ONRAED Isabelle représentée par M. CARREY Damien, Mme NICOLAS Mélina, Mme GIRON Mathilde, M. LEFEBVRE Gilles représenté par M. DELARUE Jacky, M. LEHUGEUR Jacky représenté par Mme MICHELINI Anne-Marie, M. LEDENT Yves, M. DE COURSEULLES Christian représenté par Mme AZE Daphné, M. VALENTIN Gérard représenté par M. TESSON Olivier, M. QUIRIÉ Louis, M. LEBRISOLLIER Marcel, M. MOREL Daniel, M. MOREL Sylvain.

Étaient absents non excusés : Mme LECOUSIN Annick, M. LECERF Théophile, M. ERNATUS Jean, M. DESCHAMPS Serge, Mme RAULINE Alexandra.

Pouvoirs : Mme NICOLAS Mélina en faveur de M. PISLARD Guy, Mme GIRON Mathilde en faveur de M. BAR Michel, M. LEDENT Yves en faveur de Mme FIEFFÉ Patricia, M. QUIRIÉ Louis en faveur de M. CHANDELIER Paul, M. LEBRISOLLIER Marcel en faveur de M. VERMEULEN Jean-Pierre, M. MOREL Sylvain en faveur de M. HOUDAN Jean-Paul.

Secrétaire (s) : Mme Delphine TASTÉYRE, Mme Nicole GOUBERT.

Monsieur CORBIÈRE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers. Il évoque le dynamisme de l'équipe enseignante du groupe scolaire de la forêt. Il donne la parole au président.

Monsieur CHANDELIER le remercie. Il revient sur l'historique de cette école et insiste sur l'intérêt des enfants. Il apprécie le cadre de la salle polyvalente et propose aux élus de venir découvrir la forêt de Grimbosq. En tant que Président de la CDC, il demande l'autorisation aux conseillers communautaires d'ajouter un point à l'ordre du jour initial. Il le cite et explique qu'il donnera lieu à délibération.

Les conseillers communautaires acceptent.

INFORMATION : Filière Paille : Intervention de M. Grégory BOULEN (ARPE Normandie) et de M. Jean-Baptiste THEVARD (ACCORT Paille Région Centre)

Monsieur BRETEAU revient sur l'historique de la démarche. La paille est l'une des ressources locales. La démarche est environnementale et également économique. Il est nécessaire de valoriser ce produit disponible. La filière paille souffre d'une mauvaise réputation. De plus en plus de collectivités s'emparent de cet enjeu-là, notamment suite à la nouvelle réglementation du bâti.

Monsieur BOULEN présente l'ARPE Normandie. Il rappelle le travail effectué avec la CDC du Cingal les années précédentes et il évoque les retombées économiques pour les professionnels du bâtiment. Il cite les qualités du matériau, notamment l'isolation thermique. Il y a un contexte favorable : le conseil régional soutient cette démarche.

Monsieur THEVARD remercie M. BRETEAU pour l'invitation à cette réunion. Il détaille son parcours professionnel. Il présente la paille en tant qu'isolant. Il insiste sur la production massive utilisée ensuite pour l'élevage ou la construction. Il cite les qualités de la paille, et l'importance de la production locale. Il souligne les bienfaits de l'économie circulaire. Il détaille l'organisation comme le stockage, la formation des artisans ou l'accompagnement des projets... Il explique qu'ACCORT Paille est subventionné par le ministère de l'écologie et travaille en collaboration avec la filière bois.

Monsieur CHANDELIER revient sur la protection de la planète et remercie les deux intervenants.

Monsieur FRANÇOIS affirme que les deux points les plus importants sont l'économie circulaire et la mise en place des filières, et pas seulement celle de la paille.

Monsieur BRETEAU conclut en donnant les chiffres des factures énergétiques de 2014 et 2016.

Monsieur CHANDELIER présente les premières délibérations.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-054 : Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Communautaire du 12/04/2018

Le Compte Rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 12 avril 2018 a été transmis aux délégués.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 AVRIL 2018.

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-071 : Développement économique : Vente du bâtiment CER FRANCE

Concernant la vente du bâtiment CER FRANCE sis 3 rue Docteur Gourdin à Thury-Harcourt LE HOM, **Monsieur CHANDELIER** rappelle qu'une promesse de vente a été signée en l'étude de Maître COUROIS, et que CER FRANCE est à jour du paiement de ses loyers.

Comme précisé dans le compromis de vente, sur levée d'option du bénéficiaire avant le 31 mai 2018, le prix de vente sera de 291 955 € HT, et sera payable comptant le jour de la constatation authentique de la réalisation de la promesse.

Il est donc proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente.

Monsieur TENCÉ ajoute que ce crédit-bail est une opération blanche pour la CDC. A l'époque, la CDC voulait maintenir l'emploi de six personnes. Il y a maintenant dix comptables à CER France Thury-Harcourt.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT À DES FINS DE RÉGULARISER LE DIT ACTE DE LEVÉE D'OPTION**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER L'ACTE DE VENTE**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES SE RAPPORTANT À CETTE AFFAIRE.**

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Roselyne BROUSSE présente cette délibération. Elle détaille l'historique du dossier ORANGE.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-055 : Finances : Protocole transactionnel ORANGE pour remboursements

En raison de divers litiges recensés en 2016 sur les factures Orange du secteur Cingal, un protocole transactionnel a été établi pour solder ces litiges. La remise commerciale s'élève à 1 150 € HT.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ce protocole transactionnel.

Monsieur PARIS évoque l'état catastrophique du réseau aérien d'Orange en campagne. Il aimerait qu'une action collective et communautaire voie le jour.

Monsieur CHANDELIER propose la rédaction d'une motion accompagnée de photos, et l'envoi aux mairies.

Monsieur BUNEL désire aller au-delà de la motion.

Monsieur CHANDELIER ajoute que la presse pourrait aussi relayer le mécontentement des communes concernées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER CE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur CHANDELIER présente la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-056 : Administration Générale : Signature de la convention EPIDE - ANNEXE 1

Lors de l'intervention de M. Jacques CARRIERE du centre EPIDE (Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi), il a été présenté aux conseillers communautaires l'établissement d'Alençon, dont la mission est d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, en vue de leur insertion durable en emploi.

Cet établissement a proposé à notre collectivité d'effectuer des chantiers d'insertion sur le territoire. Les jeunes interviendront dans un premier temps au Monument du Maquis de Saint Clair (inauguré en 1947) afin de préparer la cérémonie du 1er juillet prochain.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre l'EPIDE et la CDC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉPIDE ET LA CDC.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur COLLIN présente les délibérations suivantes (la N°57 et la N°58 formaient un seul point à l'ordre du jour mais suite à l'intervention de *Monsieur FURON* les élus communautaires décident de les soumettre en deux votes).

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-057 : Administration Générale : Signature de la convention 2018 Fourrière de Verson - ANNEXE 2

Dans le cadre du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires proposé par la commission des Finances et validé en conseil communautaire lors du vote du budget 2018, il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention relative à la fourrière animale de Verson, pour l'année 2018, entre la Communauté Urbaine Caen la Mer et la CDC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À LA FOURRIERE ANIMALE DE VERSON ENTRE LA CU CAEN LA MER ET LA CDC.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-058 : Administration Générale : Fourrière de Verson retrait au 01/01/2019

Il est proposé de ne pas renouveler la convention relative à la fourrière animale de Verson pour 2019, charge à chaque commune de signer une convention avec Caen la Mer si elle souhaite bénéficier de ce service à partir du 1er janvier 2019.

La copie de la présente délibération sera adressée par mail pour information à chaque mairie.

Monsieur LECLERC estime que pour les communes, ce ne sera pas facile d'y entrer en 2019.

Monsieur TENCÉ explique qu'il n'y avait pas eu de transfert de charges, et que le groupe de travail « Economies » a proposé ce retrait à la commission des Finances, qui a émis un avis favorable.

Monsieur CHANDELIER rappelle qu'il faut assumer les décisions prises au moment du vote du budget, y compris cette économie d'environ 25 000 euros. A charge des communes de signer une convention en 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 39 VOIX POUR, 18 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS AUTORISE LE RETRAIT DE LA CDC DE LA FOURRIERE ANIMALE DE VERSON AU 1ER JANVIER 2019.

60 VOTANTS
39 POUR
18 CONTRE (17 + 1 POUVOIR)
3 ABSTENTIONS

Monsieur COLLIN présente également les délibérations relatives au service Ressources Humaines.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-059 : RH : Modifications de postes

PROPOSITIONS DU COMITÉ TECHNIQUE du 24/05/2018 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES :

- Service bâtiments (validé en CAP au 01/04/2018 – Promotion interne) :

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe au 01/06/2018 à 35/35^{ème}

Création d'un poste d'Agent de Maitrise au 01/06/2018 à 35/35^{ème}

- Service environnement :

Fin d'un contrat aidé au 17/07/2018 à 35/35^{ème}

Création d'un poste d'Adjoint Technique du 18/07/2018 au 31/12/2018 à 35/35^{ème}

- Service déchetteries :

Fin d'un contrat aidé au 26/03/2018 à 22/35^{ème} qui est passé en CDD à 35/35^{ème}, pour remplacer notre agent qui est parti en retraite au 01/02/2018.

Création d'un poste d'Agent en contrat aidé du 01/05/2018 au 30/04/2019 à 20/35^{ème}

Monsieur CHESNEAU demande pourquoi il s'agit d'un CDD.

Monsieur COLLIN explique que la procédure est ainsi : un contrat aidé est toujours suivi d'un CDD.

- Service Centre Aquatique :

Un agent titulaire étant en congé maternité, pour son remplacement, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique en contrat à durée déterminée du 15/04/2018 au 31/10/2018 à 15/35^{ème}

Tableau des effectifs AU 01 06 2018

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES
TITULAIRES/STAGIAIRES	
GRADES	
ADJOINT ADMINISTRATIF	6
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	7
REDACTEUR	6
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
DGA / ATTACHE	1
DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	22
GRADES	
ADJOINT TECHNIQUE	57
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1
AGENT DE MAITRISE	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
FILIERE TECHNIQUE	65
GRADES	
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	13
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4
FILIERE MEDICO-SOCIALE	17
GRADES	
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1

EDUCATEUR DES APS	4
FILIERE SPORTIVE	5
GRADES	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 1E CLASSE	1
FILIERE CULTURELLE	1
SOUS-TOTAL TITULAIRES/STAGIAIRES	110
HORS GRADES	
CAE	5
Contrat Avenir	3
SOUS-TOTAL HORS GRADES	8
CONTRACTUELS-NON TITULAIRES	
GRADES	
ADJOINT ADMINISTRATIF REMPLACANT/ACCROISSEMENT	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	2
REDACTEUR	1
ATTACHE	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	6
GRADES	
ADJOINT TECHNIQUE REMPLACANT/ACCROISSEMENT	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE REMPLACANT	1
ADJOINT TECHNIQUE	34
TECHNICIEN	1
FILIERE TECHNIQUE	40
GRADES	
EDUCATEUR DES APS REMPLACANT	1
FILIERE SPORTIVE	1
GRADES	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT - CDI	3
FILIERE CULTURELLE - CDI	3
GRADES	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT	5
FILIERE CULTURELLE	5
GRADES	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1
FILIERE SOCIALE	1
SOUS-TOTAL CONTRACTUELS	56
TOTAL EFFECTIFS	174

[Tableau des effectifs AU 01 08 2018](#)

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES
TITULAIRES/STAGIAIRES	
GRADES	
ADJOINT ADMINISTRATIF	6
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	7
REDACTEUR	6
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
DGA / ATTACHE	1
DGS / SECRETAIRE DE MAIRIE	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	22
GRADES	
ADJOINT TECHNIQUE	57
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1
AGENT DE MAITRISE	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
FILIERE TECHNIQUE	65
GRADES	
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	13

ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4
FILIERE MEDICO-SOCIALE	17
GRADES	
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1
EDUCATEUR DES APS	4
FILIERE SPORTIVE	5
GRADES	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 1E CLASSE	1
FILIERE CULTURELLE	1
SOUS-TOTAL TITULAIRES/STAGIAIRES	110
HORS GRADES	
CAE	4
Contrat Avenir	3
SOUS-TOTAL HORS GRADES	7
CONTRACTUELS-NON TITULAIRES	
GRADES	
ADJOINT ADMINISTRATIF REMPLACANT/ACCROISSEMENT	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	2
REDACTEUR	1
ATTACHE	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	6
GRADES	
ADJOINT TECHNIQUE REMPLACANT/ACCROISSEMENT	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE REMPLACANT	1
ADJOINT TECHNIQUE	35
TECHNICIEN	1
FILIERE TECHNIQUE	41
GRADES	
EDUCATEUR DES APS REMPLACANT	1
FILIERE SPORTIVE	1
GRADES	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT - CDI	3
FILIERE CULTURELLE - CDI	3
GRADES	
ASSISTANT D ENSEIGNEMENT	5
FILIERE CULTURELLE	5
GRADES	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1
FILIERE SOCIALE	1
SOUS-TOTAL CONTRACTUELS	57
TOTAL EFFECTIFS	174

filière culturelle	3.9	Equivalents temps pleins
	1	Plein Temps
filière médico-sociale (ATSEM)	15.76	Equivalents temps pleins
	7	Pleins Temps
filière sportive	5.43	Equivalents temps pleins
	5	Pleins Temps
filière contrats aidés	5.54	Equivalents temps pleins
	2	Pleins Temps
filière administrative	25.88	Equivalents temps pleins
	23	Pleins Temps
filière technique	65.26	Equivalents temps pleins
	27	Pleins Temps
SOIT	121.77	Equivalents temps pleins
	65	Pleins Temps

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE TOUTES CES PROPOSITIONS AINSI QUE LES TABLEAUX DES EFFECTIFS SUSMENTIONNÉS.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-060 : RH : Election du Comité Technique le 06/12/2018

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES PARITAIRES (CT Comité Technique, CHSCT Comité d'Hygiène de Sécurité du Comité Technique, CCP Commissions Consultatives Paritaires)

06/12/2018

Suite à la parution du décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale qui précise le renouvellement des instances paritaires et les nouveautés, il est précisé que les 2 principales nouveautés pour ces élections sont la répartition équilibrée femmes/hommes au sein des listes de candidats et la création des CCP (Commission Consultative Paritaire).

La répartition femmes/hommes :

Le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 prévoit une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes. Cette répartition est imposée dans la composition des listes de candidats mais pas dans la composition de l'instance consultative pour le collège des représentants du personnel.

La création des CCP :

Selon la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, les CCP connaissent des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle (Entretien professionnel, discipline, fin de fonction, exercice du temps partiel...).

La date de l'élection CT, CHSCT et CCP proposée est le **6 décembre 2018**.

Le nombre de représentants :

Il est fixé par l'organe délibérant dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents au 1^{er} janvier 2018 (lorsque l'effectif est compris entre 50 et 350, le nombre de représentants varie de 3 à 5). La Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande propose de fixer à 4 (plus 4 suppléants), le nombre de représentants du personnel.

- **4 titulaires et 4 suppléants pour le personnel// 4 titulaires et 4 suppléants pour les élus.**

Modalités de l'élection :

Cette élection professionnelle est réalisée dans le cadre du renouvellement des instances paritaires, élection prévue en décembre 2018.

Suivant les recommandations d'organisation syndicales, le scrutin aura lieu à l'urne, **au siège administratif de la maison des services, 4 Rue Docteur Gourdin – THURY HARCOURT – 14220 LE HOM, ainsi qu'à la Mairie de BRETTEVILLE SUR LAIZE, de 8h00 à 18h00**. Le vote par correspondance est admis, les votes doivent être reçus avant la clôture des bureaux de vote.

Les listes doivent parvenir à la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande au plus tard le 24 octobre 2018 à 17h00. Elles doivent comprendre un nombre de noms égal au moins aux deux tiers et au plus, au double de sièges des

représentants titulaires et de représentants suppléants à pourvoir, sans qu'il soit fait mention, pour chacun, de la qualité du titulaire ou du suppléant (obligation de représentation de chaque sexe dans la liste).

Il est proposé de nommer les représentants des élus.

Il est également proposé de valider l'ensemble des propositions susmentionnées.

Monsieur COLLIN explique que les représentants des élus sont nommés pour 4 ans. Cependant, il y aura des élections municipales puis communautaires en 2020 donc il faudra prendre une délibération cette même année pour désigner les nouveaux représentants des élus. Il ajoute que les élections du 6 décembre 2018 vont engendrer une charge de travail importante et qu'il faudra mobiliser du personnel pour les bureaux de vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE :

- DE VALIDER L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES

- DE MAINTENIR LES PERSONNES DÉSIGNÉES DANS LA DÉLIBÉRATION N° 2017.02.23.18, SOIT :

TITULAIRES

M. COLLIN (PRÉSIDENT)

MME COURVAL

M. PISLARD

MME TILLON (RESPONSABLE RH)

SUPPLEANTS

MME FIEFFÉ

M. HOUDAN

MME COUASNON

MME POMPANON (ADJOINTE RH)

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur LAUNAY prend la parole.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-061 : Scolaire : Contrat de maintenance ENGIE AXIMA chauffage et ventilation sept écoles secteur Cingal

Pour la vérification des installations de chauffage et de ventilation, un contrat avait été signé avec ENGIE AXIMA pour une partie des bâtiments communautaires secteur Suisse Normande.

Il est proposé d'élargir le contrat pour les sept groupes scolaires secteur Cingal pour un montant de 6 590 € HT par an.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer ce contrat d'une durée d'un an, sachant qu'une négociation sera lancée pour un contrat global au 1er janvier 2019 pour l'ensemble des sites communautaires.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DE LA SOCIÉTÉ ENGIE AXIMA.

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-062 : Scolaire : Procès-Verbal de transfert classe Thury-Harcourt LE HOM

A ce jour, l'ancienne classe située boulevard du 30 juin à Thury-Harcourt n'est plus utilisée par le groupe scolaire Paul Hérault. Cette ancienne classe avait été transférée à la CDC au moment du transfert de la compétence scolaire.

Il est, de ce fait, proposé que ce local soit retiré du Procès-Verbal de transfert d'origine signé en 2012, retraits qui doit faire l'objet d'un avenant.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **ACCEPTÉ QUE CE LOCAL SOIT RETIRÉ DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT D'ORIGINE**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'AVENANT ET TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur BAR présente les deux délibérations suivantes.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-063 : ADT : Modalités de MAD du public de la modification simplifiée du PLU de Fresney le Puceux

Monsieur BAR expose l'objet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Fresney-le-Puceux :

Par délibération en date du 12 avril 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande a autorisé le Président à engager la modification simplifiée du PLU de Fresney-le-Puceux.

Cette modification simplifiée du PLU de Fresney-le-Puceux a pour objet la correction d'une erreur matérielle. Ainsi le règlement graphique actuellement en vigueur fait apparaître en N la parcelle ZH82, parcelle de 520m² effectivement mentionnée dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploitation en date du 11 mai 1994 et du 20 avril 2004. Cette parcelle, cartographiée en NCc dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols avant sa révision aurait dû être zonée en Nes.

Cette modification simplifiée, demandée par l'entreprise Carrières de la Roche Blain et par la commune de Fresney-le-Puceux, devra permettre la mise en cohérence du document d'urbanisme avec l'arrêté préfectoral actuel et le dossier de demande de poursuite d'exploitation de la carrière déposée en janvier 2018 par l'entreprise Carrière de la Roche Blain.

Dans le cas d'une procédure de modification simplifiée, il est nécessaire d'organiser une mise à disposition du public et de préciser par délibération les modalités de cette mise à disposition.

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme

VU la délibération du conseil municipal de Fresney-le-Puceux en date du 21 février 2012 approuvant le P.L.U. de la commune de Fresney-le-Puceux

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande en date du 12 avril 2018 autorisant le Président à engager la modification simplifiée du PLU de Fresney-le-Puceux

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-064 : ADT : Modification simplifiée du PLU de Cauvicourt pour ouverture urbanisation zone 2AU

En accord avec la commune de CAUVICOURT, il est demandé au Conseil Communautaire l'autorisation d'engager par les services de la communauté de communes la modification simplifiée du PLU de CAUVICOURT.

Cette modification simplifiée vise à permettre le passage d'une zone située dans le hameau du Haut-Mesnil de 2AU en 1AU et de permettre ainsi son ouverture à l'urbanisation. Cette ouverture à l'urbanisation est justifiée par la fin des opérations d'aménagement conduites sur l'ensemble des autres zones ouvertes à l'urbanisation et par la nécessité de maintenir sur la commune une offre de terrains à construire.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- ACCEPTE D'ENGAGER LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U DE CAUVICOURT PAR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL – SUISSE NORMANDE

- AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur LADAN donne lecture des délibérations suivantes.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-065 : Services à la Population : Subventions FNADT et FIO pour Point Info 14 et Maison des Services

Dans le cadre du fonctionnement des Points Info 14 (Bretteville sur Laize et Le Hom) labellisés MSAP, il y a lieu de solliciter les subventions FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et FIO (Fonds Inter-Opérateurs) auprès de l'Etat pour l'année 2018.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur FRANÇOIS indique que s'y ajoute l'aide du Département.

Roselyne BROUSSE lui répond que, du fait d'être labellisé MSAP, le Département n'intervient plus : c'est l'Etat qui intervient au titre du FIO (25%) et du FNADT (25%).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À DÉPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT ET À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-066 : Services à la Population : Tarifs Espace Public Numérique à compter de septembre 2018

Le tarif de 5€ par atelier et par personne n'a jamais évolué depuis la création de l'EPN (2008).

Il est proposé d'augmenter ce tarif à 7€ par atelier et par personne, à compter du 1er septembre 2018.

Forfait 50h (validité par année civile)	<i>tarif par forfait</i>	20,00 €
Forfait 10h (validité par année civile)	<i>tarif par forfait</i>	10,00 €
Occasionnel (toute heure entamée est due)	<i>tarif horaire</i>	2,00 €
Ateliers d'initiation (2h/2h30)	<i>tarif par personne/atelier</i>	7,00 €
Impression/photocopie A4 Noir & Blanc	<i>tarif par impression</i>	0,20 €
Impression/photocopie A4 Couleur	<i>tarif par impression</i>	0,40 €
Impression/photocopie A3 Noir & Blanc	<i>tarif par impression</i>	0,45 €
Impression/photocopie A3 Couleur	<i>tarif par impression</i>	0,60 €
Clé USB		10,00 €
CD-RW		2,50 €
Café		0,50 €
Intervention de l'animatrice dans les écoles		1 € par enfant
Intervention de l'animatrice dans des organismes (associations etc.)		2 € par adulte
Location de salle (<i>hors ouverture au public</i>) - ½ journée		150,00 €
Location de salle (<i>hors ouverture au public</i>) - journée		250,00 €
Pass Solidarité Numérique pour les demandeurs d'emploi		gratuit

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES TARIFS EPN DÉTAILLÉS CI-DESSUS À COMPTE DU 1ER SEPTEMBRE 2018.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

En l'absence de **Monsieur LEHUGEUR, Monsieur CHANDELIER** présente les délibérations restant à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-067 : Equipements sportifs : AMO Shéma travaux Aquasud

Dans le cadre du projet de restructuration du centre aquatique, il est proposé de faire appel à la Shéma, assistant à maîtrise d'ouvrage, pour aider à l'élaboration de la consultation d'un programmiste indispensable dans ce type de travaux très spécifiques, et aux choix des concepteurs pendant la phase étude.

Cette mission, prévue au Budget Primitif 2018, s'élève à 22 000€ HT.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat avec la Shéma.

Monsieur CHANDELIER revient sur l'historique des services spécialisés de la Shéma.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE CONTRAT AVEC LA SHÉMA.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-068 : Equipements sportifs : Subvention CNDS Aquasud

Dans le cadre des travaux de restructuration du centre aquatique, il est proposé de solliciter des fonds CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) auprès de l'Etat au titre des équipements sportifs.

Ce projet est inscrit dans les contrats (régional et départemental) de territoire et dans le contrat de ruralité signé avec l'Etat.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur CHANDELIER rappelle que le centre aquatique a été construit à des fins sportives, scolaires et touristiques. Il propose de solliciter le Ministre au titre de l'attractivité touristique lors de sa visite du 25 mai 2018.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SOLLICITER DES FONDS CNDS AUPRES DE L'ÉTAT ET À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-069 : Equipements sportifs : Avenant N°1 Déesse 23 rémunération MOE gymnase St Sylvain

Il s'agit de préciser la rémunération définitive (prévue au CCAP) du maître d'œuvre DEESSE 23, suite à des modifications de programme. Le nouveau montant de l'enveloppe financière est de 1 820 000 € HT.

Le montant de la rémunération passe de 164 183.80 € HT à 175 471.48 € HT pour une mission de BASE + AVP paysager + OPC.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant N°1 du contrat de maîtrise d'œuvre.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER L'AVENANT N°1 DU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE ET TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2018-070 : Enfance & Jeunesse : Accueil Collectif de Mineurs

Il est précisé qu'afin d'anticiper l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs le mercredi à compter de septembre 2018, un questionnaire va être remis aux familles dans chaque groupe scolaire.

Suite à la délibération du Bureau du 03 mai 2018 et à la rencontre avec Monsieur Gony, il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions d'objectifs avec les prestataires locaux, pour l'année scolaire 2018-2019.

Roselyne BROUSSE précise aux conseillers communautaires que les trois prestataires actuels sont La Ligue de l'Enseignement sur le secteur Cingal, l'UFCV sur Le Hom, et la base Lionel Terray à Clécy. Une rencontre va être organisée avec ces prestataires suite aux enquêtes auprès des familles et si besoin on pourrait faire appel à l'Aroéven à Saint Rémy sur Orne (qui s'occupait des TAPS jusqu'alors). Les conventions d'objectifs des prestataires locaux évitent de lancer un marché de type ouvert.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES PRESTATAIRES LOCAUX, POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Enfance & Jeunesse : Bilan financier de cette compétence

Il est rappelé l'intervention de Monsieur LEHUGEUR en réunion du Bureau le 3 mai dernier :

"Monsieur LEHUGEUR, Président de la commission, fait le point sur ce dossier. Il explique que suite à l'abandon des TAPS, il avait été demandé à la commission de faire une offre d'activité aux familles sur le temps du mercredi. Différents prestataires ont été sollicités. A ce jour, on a des chiffres un peu plus précis avec des coûts à la journée ou à la demi-journée à peu près identiques. Il faut savoir que les TAPS coûtaient environ 152 000 € par an à la CDC. L'offre des prestataires portant sur l'ensemble des mercredis mais aussi sur l'élargissement aux petites vacances (sauf Noël) sur le territoire de l'ex Suisse-Normande aurait un coût de 57 636 €, sans aide. La difficulté, c'est qu'actuellement la CAF est en pourparlers avec l'Etat pour son propre financement, donc elle n'a pas pu nous apporter de réponse sur le fait qu'elle pouvait ou pas participer, d'autant plus que l'Etat n'a pas encore tranché sur le fait que les mercredis seraient du périscolaire ou de l'extrascolaire. Si c'est du périscolaire comme les TAPS actuellement, il n'y a pas de subvention de la CAF. La CAF indique que la CDC peut prendre la compétence mais si nous commençons l'activité alors qu'on n'a pas encore contractualisé ensemble, nous perdons les subventions, et ce, pour la durée du contrat (trois ans). Donc nous aurons un choix à faire : est-ce qu'on fait sans subvention (et on paye 57 636 €) ? Est-ce qu'on ne fait pas ? Est-ce qu'on fait dans deux ou trois mois ? La commission pense que si on attend plusieurs mois, les parents auront trouvé des solutions alternatives et on mettra alors des choses en place dans lesquelles les enfants ne viendront pas. Financièrement, c'est possible. Si on a des subventions de la CAF, c'est encore mieux."

Lors de cette réunion, les membres du Bureau ont donné un accord de principe pour la mise en place de l'accueil collectif de mineurs :

- le mercredi à compter du 05 septembre 2018 (sur l'ensemble du territoire de la CDC)
- pendant les petites vacances pour l'ancien secteur de la Suisse Normande (l'ancien secteur du Cingal ayant déjà cette activité).

Il est à ce jour impossible de présenter un bilan financier complet car nous sommes en attente de la réponse de la CAF. De ce fait, ce point est reporté à une réunion ultérieure car il faudra prévoir un avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé en 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur les délibérations prises en Bureau le 03 mai 2018**

BUR 2018 016	Approbation du compte rendu de la réunion de Bureau du 25/01/2018
BUR 2018 017	Conventions partenariat CCI Caen Normandie
BUR 2018 018	Avenant convention CD14 immobilier touristique
BUR 2018 019	Choix des entreprises travaux groupe scolaire de Saint Laurent de Condé
BUR 2018 020	Choix SOCOTEC contrôle technique travaux groupe scolaire de St Laurent de Condé
BUR 2018 021	Contrat MTE maintenance aires de jeux de 11 sites scolaires
BUR 2018 022	Subventions FNADT & LEADER voies cyclables, circuits patrimoine et pupitres églises
BUR 2018 023	Mise en place Accueil Collectif des Mineurs mercredis et petites vacances
BUR 2018 024	Convention Calvados Attractivité ventes topoguides
BUR 2018 025	Mission MOE AMB Architecture travaux remise en conformité école d'Esson

- **Information : visite d'Hervé MORIN à INTEVA, ESSON**

Monsieur CHANDELIER informe les élus que le Président de la Région Normandie a visité l'entreprise INTEVA, située à Esson. Le programme de développement est d'environ 8.5 millions d'euros. 200 entreprises normandes travaillent en lien direct avec cette entreprise. Il invite les élus à lire l'article de presse correspondant à cette visite.

- **Intervention de M. BRETEAU : présentation des tables rondes organisées par SOLIHA pour les maires et conseillers communautaires - ANNEXE 3 ET 4**

Réunion élus le 31 mai à 18h à la mairie de Bretteville sur Laize et le 11 juin à 18h à la Maison des Services - Thury Harcourt Le Hom (voir page 16 de l'annexe N°3).

Monsieur BRETEAU évoque l'annexe N°3 qui précise l'intérêt d'une OPAH. Page 5 sont définies les actions prioritaires. Plus de 300 logements vacants sur notre CDC, en particulier à cause de leur état précaire. Page 15 on retrouve le calendrier. Les choix stratégiques seront proposés par les groupes de travail puis validés par le conseil communautaire. Un COTECH regroupe des personnes habituées à traiter les enjeux d'une OPAH (techniciens + 1 représentant de la CDC). Un COPIL rassemble des élus, notamment ceux des centres – bourgs. Page 16 sont détaillées les entretiens et les tables rondes. Quand l'OPAH va être démarrée, il pourra y avoir des participations croisées (communes ou CDC). Il donne des informations relatives aux permanences Habitat. Le fait d'être en OPAH, les aides sont plus importantes. Il détaille l'annexe N°4. Pour les travaux d'accessibilité chez les personnes âgées, il reste en général 10% à leur charge. Concernant la FREDON, le 10^{ème} programme de l'AESN arrive à sa fin, dont les aides pour le matériel zéro phyto. Les demandes doivent être faites avant le 28 septembre 2018. Et concernant l'AMI 100% EnR, la Région peut donner des aides à la réfection des bâtiments publics car nous sommes labellisés. Il faut faire un diagnostic aux normes définies par l'ADEME. Les subventions sont à hauteur de 200€/m² si on regroupe une dizaine de bâtiments.

Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur BRETEAU et l'ensemble des membres de la commission Habitat et Transition Energétique pour leur travail. Il insiste sur l'importance de l'OPAH.

- **Ecole de musique**

Madame GOUBERT indique que chaque commune a ce soir des flyers relatifs à l'école de musique afin de les mettre à disposition de ses administrés. Concernant l'audition initialement prévue à Saint Sylvain, elle informe les élus qu'elle aura lieu à **BOULON**, le 15 juin 2018 à 20h. Elle ajoute que la culture et l'école de musique seront à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Monsieur CHANDELIER remercie les élus pour leur présence en réunion de conseil communautaire, mais également lors des réunions de commissions. Il lève la séance.

Fin de séance à 22h15.